

Accueil de loisirs de la Toussaint

Le centre de loisirs a fonctionné les 2 semaines de vacances de la Toussaint. Jeux, balades, sorties autour du thème des sorcières et d'Halloween.

2 sorties étaient au programme : au *bowling* de Besançon pour les plus grands et au *funky parc* pour les plus jeunes.

Une vingtaine d'enfants ont participé à ces activités.

Leffond : reprise des activités hivernales à la salle. Vendredi après midi à partir de 14h. Scrabble, tarot, belote... Ouvert à tous.

Assemblée générale de l'AIRS : elle se tiendra à la salle polyvalente le **mardi 19 novembre**, à partir de 18 h à la salle polyvalente. Tous les parents dont les enfants bénéficient de la restauration scolaire, régulièrement ou occasionnellement, sont invités à cette A. G.

À l'ordre du jour : bilans, financier et d'activité,

Changement de statut.

Questions diverses

Participez nombreux

Animations de novembre renseignements 03 84 67 67 19

Lundi 4 nov. 10h	Dans le cadre des ateliers seniors, dernier atelier : <i>La qualité de l'air dans nos maisons</i> (orangerie)
Samedi 9 nov. 19 heures	Super loto et bingo de l'office de tourisme. Salle des fêtes. Nombreux lots de valeur. <i>Début des parties 20h</i>
Dimanche 10 nov.	9h-18h Bourse aux jouets organisée par l'OT, S. des Fêtes
Samedi 16 nov. 20h salle des fêtes Champlitte	Cancoillotte organisée par <i>Montarlot Renouveau</i> Cette année, elle aura lieu au profit de Baptiste Resta atteint de la myopathie de Duchenne. <i>Renseignements et inscriptions au 03 84 67 60 58</i>
14 ^{ème} édition du Mois du film documentaire "Magie et Sorcellerie" <i>Au château</i> <i>Entrée gratuite</i>	Samedi 16 novembre 14h : Le Berry des secrets (Film) 15h : la sorcellerie contemporaine en Lorraine (conférence) Déborah Kessler-Bilthauer, ethnologue Dimanche 17 novembre 14h : Chacun cherche son chaman (film suivi d'un débat) Dimanche 24 novembre 15h le discours misogyne et la chasse aux sorcières (conférence) Brigitte Rochelandet, docteur en histoire.



VILLE DE CHAMPLITTE

elus.champlitte@orange.fr

www.mairie-champlitte.fr

Info municipale n°61
Novembre 2013



Maison de santé,

les travaux avancent. On peut raisonnablement penser que les kinés seront dans leurs nouveaux locaux dès le printemps.

Cérémonies du 11 novembre

Cérémonie au monument aux morts suivie d'un vin d'honneur.

Champlitte : 12h

Champlitte-la-Ville : 11h

Neuveville : 10h

Leffond : 10h

Margilley : 11h

Montarlot : 11h

Festivités de fin d'année

L'année 2013 tire à sa fin. Nous en sommes déjà à préparer les festivités de décembre pour nos jeunes et nos anciens.

Les courriers traditionnels, choix entre repas et panier, ont été envoyés à ceux qui remplissent les conditions, à savoir, être âgés de 77 ans et plus. (né à partir de 1936).

Attention, il ne nous est pas toujours facile de recouper nos listes et une erreur est possible. Si vous n'avez rien reçu, signalez-le à la mairie.

Neuveville : pensez à apposer votre numéro de maison. La demande est forte de la part, entre autres, des livreurs et des services d'urgence.

Horaires d'ouverture de la poste (Rappel)

* Lundi, mercredi : 9h - 12h mardi, jeudi : 9h - 12h / 14-17h

* Vendredi : 9h - 12h / 14h - 17h30 samedi : 9h - 12h

* Dernière levée du courrier : lundi à vendredi : 15h30 / samedi 11h15

L'amicale des sapeurs pompiers débutera la tournée annuelle de calendriers 2014 à partir de début novembre. Les pompiers vous remercient de l'accueil que vous leur réserverez.

Éducation

École : les écoles primaire et maternelle devront adopter les nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014. Les conseils d'école ont discuté et retenu fin octobre les propositions faites par la mairie.

Les objectifs qui ont présidé aux choix de la commune :

- * Faire en sorte que le maximum d'enfants puissent participer à ces animations. Cela passe, pour nous, par la qualité de l'offre. Elles doivent constituer pour chaque enfant, de maternelle et de primaire, un moment d'éducation et d'apprentissage différent et complémentaire de celui offert par l'école.
- * Concentrer ces animations, pour les enfants du primaire, sur 2 soirs, 2 fois 1h30 et ménager des temps de repos pour les maternelles.
- * Faire entrer ce temps périscolaire dans le cadre imposé dans notre école rurale par le ramassage scolaire.

Collège : Les conseils d'administration des collèges de Champlitte et Dampierre doivent se prononcer en novembre sur la fusion des collèges.

Qu'est-ce que cela changera ?

- * Les 2 collèges sont en réseau pédagogique depuis 2009. cela impose aux enseignants de travailler ensemble sur un même projet pédagogique. La fusion ajoutera un rapprochement administratif : même conseil d'administration, même budget, même dotation en moyens d'enseignement.

Doit-on avoir peur de cette fusion ?

- * Pour la commune, l'objectif est le **maintien du site**. Il s'agit de faire fonctionner les 2 collèges sur les 2 sites. Le conseil général reconnaît le côté structurant d'un collège sur un territoire et souhaite donc maintenir la structure à Champlitte (rassurant, le collège de Dampierre n'a pas la capacité d'accueillir tous nos élèves.)
- * Pour les enseignants, pas de changement visible sinon une affectation sur le collège de Dampierre-Champlitte. Cela donnera plus de souplesse lors de la mise en place des emplois du temps des classes et des profs.
- * Pour les parents : ils sont venus exprimer leurs craintes et poser toutes les questions qu'ils souhaitaient lors d'une réunion publique le 9 octobre. La majorité des questions a porté sur l'offre des options. Cela ne devrait rien changer, l'option est ouverte à partir d'un certain nombre d'élèves la demandant : l'allemand sera offert en 4^{ème} à Champlitte si une quinzaine d'élèves choisissent cette 2^{ème} langue.

Des bruits non justifiés courent déjà à Champlitte sur une possible fermeture du collège ! **Il n'en est rien. Ces bruits sont infondés.** À la rentrée 2014, le collège accueillera bien 6 classes : 2 sixièmes, 2 cinquièmes, une quatrième et une troisième. Tous nos jeunes doivent être inscrits au collège de Champlitte.

La ligue de l'enseignement met en place 2 types de formation

Formation des bénévoles. Elles sont gratuites et se déroulent à Vesoul. De 18 à 22 heures. Elles s'adressent aux bénévoles des associations, la vie de l'association, la comptabilité, le projet associatif, les logiciels utiles...

Formations générales BAFA : Elles se déroulent sur une semaine, en internat ou en demi-pension. Elles sont payantes.

Le calendrier complet des formations est affiché en mairie. Renseignements et inscriptions au 03 84 75 95 85.

Tremplin Val de Saône propose un accompagnement personnalisé et organise une information collective en direction des demandeurs d'emploi bénéficiant d'un revenu minimum **jeudi 21 novembre à 9h30** à la salle polyvalente.

Cimetière : Ce n'est pas un jardin public. On y rencontre des chiens sous la garde de leur maître, des enfants qui y jouent. Le cimetière, pas seulement en cette période de Toussaint, doit rester pour tous un lieu privilégié de recueillement.

En raison du 11 novembre, la prochaine soirée-discussion "**Médiation Familiale et Parentalité**" aura lieu le lundi 18 novembre à la salle de la garderie. Le thème retenu "**Les attitudes éducatives et les besoins des enfants**"

Déchèterie : horaires d'hiver du 1^{er} novembre au 28 février

Lundi, vendredi, samedi : 9h - 12h / 13h30 - 16h30

Vente des bois sur pied (à Gray le 25 septembre)

Les bois de la commune se sont bien vendus cette année.

Quelques précisions suite à un article incompréhensible paru dans l'EST du 27 septembre (il faisait même allusion aux vins de Champlitte !)

- * La commune n'a retiré aucune des coupes proposées à la vente. 2 seulement n'ont pas atteint le prix de retrait.

- * Le chêne s'est vendu dans certaines coupes de Champlitte 233€ le m³

Inscription pour les affouages : à la mairie du 4 au 29 nov. Pour les affouagistes des communes associées, aux dates annoncées sur les panneaux.

Rappel des règles imposées par l'ONF et les communes forestières

- * les lots sont nominatifs et ne peuvent être cédés. Le titulaire du lot doit signer à la mairie de sa commune.
- * L'acheteur doit être assuré et doit assurer la personne qui fait sa portion.
- * La revente des portions à un professionnel est interdite.

Renseignements en mairie ou auprès de Jean Gervasoni